



# Aide à la première connexion au Portail Famille de la ville de LIENCOURT

Munissez-vous de votre numéro et nom de dossier qui vous ont été transmis suite au dépôt de votre dossier d'inscription au service enfance et jeunesse et connectez vous à l'adresse <https://portail-liencourt.ciril.net/> puis suivez les différentes étapes :

## Etape 1 : Cliquez sur "Inscrivez-vous"

## Etape 2 : Renseignez les différents champs. Vous devez créer votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Cliquez sur "Enregistrer".

**Etape 3** : Saisissez votre numéro de dossier et votre nom de dossier ainsi que l'adresse mail indiquée sur votre dossier d'inscription. Cliquez sur "Enregistrer".

PORTAIL FAMILLE CIRIL

Etape 1/3  Plus informations    Etape 2/3...  Mes références dossier    Etape 3/3  Récapitulatif

**Veillez saisir les informations fournies par votre collectivité**

Mes informations enfance

Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (\*)

Numéro de dossier     **← ETAPE 3**

Nom

Adresse e-mail

Je n'ai pas ces informations, continuer sans

Annuler    Enregistrer

**Etape 4** : Veuillez prendre connaissance des conditions générales d'utilisation puis cochez la case "J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation". Puis cliquez sur "Accepter".

Etape 1/4  Mes informations    Etape 2/4  Mes références dossier    Etape 3/4...  Conditions d'utilisation    Etape 4/4  Récapitulatif

**Vous devez accepter les conditions générales d'utilisation du site pour continuer votre inscription**

Conditions générales d'utilisation

Veillez lire et accepter les conditions générales d'utilisation ci-dessous :

*Le Portail famille (ci-après "le Site") vous est proposé sous certaines conditions, que vous vous engagez à respecter. Ces conditions d'utilisation sont définies dans le présent document. L'utilisation / consultation du Site est limitée à des fins personnelles et non - commerciales. D'une façon générale, vous vous interdisez d'utiliser tout ou partie du Site à des fins illicites ou contraires aux présentes conditions d'utilisation.*

**← ETAPE 4**

*Protection du Site (Droits d'auteurs et droits voisins, droit des marques)*  
Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle des éléments du Site faite sans le consentement des auteurs ou des ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon. En conséquence, vous ne pouvez pas reproduire, représenter, copier, modifier, distribuer, transmettre, diffuser, publier, concéder sous licence, transférer ou vendre toute information/donnée obtenue à partir du Site, ni créer des œuvres dérivées des éléments précités sans en avoir obtenu l'accord préalable écrit de la Ville de

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation :

Annuler    Accepter

**Etape 5 :** Vérifiez les informations contenues sur le récapitulatif. Cliquez sur "Valider mon inscription".

Etape 1/3

Etape 2/3

Etape 3/3

ⓘ Pour terminer votre inscription vous devez confirmer, en cliquant sur le bouton situé en bas de la page, l'exactitude des informations ci dessous.

En cas d'erreur, utilisez le bouton "Annuler" (vous devrez ensuite recommencer votre inscription).

Récapitulatif de mon inscription

Mes informations

Nom : [REDACTED]  
Prénom : [REDACTED]  
Adresse e-mail : [REDACTED]  
nom d'utilisateur : [REDACTED]

Mes souscriptions

Service enfance

Numéro dossier : 404  
Nom dossier : [REDACTED]  
Email : [REDACTED]  
Annuler [✓] Valider mon inscription

← **ETAPE 5**

**Etape 6 :** Cliquez sur "Retour à la page d'accueil".

Bienvenue sur le portail

✓ Arnaud Le derf, votre espace personnel a été créé

ⓘ Pour utiliser l'intégralité des services du portail, vous devez activer votre compte en cliquant sur le lien présent dans l'e-mail que nous vous avons envoyé. Attention, le lien ne sera valide que pendant 24 heures.

Retour à la page d'accueil

← **ETAPE 6**

**Etape 7 :** Vous recevez le mail suivant (pensez à vérifier que celui-ci ne soit pas dans votre dossier spams ou indésirables) :

À : Arnaud LE DERF  
Cc :  
Objet : Votre espace personnel de la mairie

## Bienvenue sur le Portail Famille [REDACTED]

Voici le récapitulatif de vos informations de connexion à votre espace personnel:

- Nom d'utilisateur: [REDACTED]
- Mot de passe: [REDACTED]

Les services auxquels vous avez souscrit:

- Service Enfance: En attente d'activation

Pour activer votre accès veuillez cliquer sur le lien suivant:

[REDACTED]

Attention vous avez 24h pour activer votre accès, au-delà il sera automatiquement supprimé.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

← **ETAPE 7**

**Etape 8** : Après avoir activé votre accès, impérativement dans les 24 heures, vous pourrez vous connecter sur votre compte famille en indiquant votre identifiant et votre mot de passe. Vous pouvez cocher la case "Se rappeler de moi" pour faciliter vos prochaines visites sur le Portail famille. Puis cliquez sur "Se connecter".

The screenshot shows the 'Portail famille' website for the Ville de Liancourt. The page is titled 'BIENVENUE SUR LE PORTAIL FAMILLE DE LA VILLE DE LIANCOURT'. It features a navigation bar with 'Connexion', 'Accessibilité', and 'Aide'. The main content area is divided into several sections:

- Actualités**: A 'Mot d'accueil' dated 29 Jan, followed by a list of services and a 'Se connecter' button.
- Connectez-vous**: A section with input fields for 'Nom d'utilisateur' and 'Mot de passe', a 'Mot de passe oublié ?' link, a 'Se rappeler de moi' checkbox, and a 'Se connecter' button. A blue box labeled 'ETAPE 8' with an arrow points to the 'Se connecter' button.
- Inscrivez-vous**: A section with the text 'Vous souhaitez bénéficier des services personnalisés de votre collectivité [cliquez ici](#)'.
- Documents**: A section with a link for 'Consultation des règlements intérieurs (restauration scolaire, accueil périscolaire, centre de loisirs, activités péri-éducatives)'.

Vous pouvez dès à présent consulter votre dossier et modifier certaines informations comme vos coordonnées téléphoniques par exemple.

**Il vous appartient de renseigner le planning de présence de votre/vos enfant(s) au restaurant scolaire, à l'accueil périscolaire et au centre de loisirs municipal le mercredi en respectant les délais suivants :**

- la veille avant midi pour des repas ou un accueil périscolaire les mardi, jeudi, vendredi
- le vendredi avant midi pour les repas ou un accueil périscolaire le lundi
- le 27 du mois pour un accueil les mercredis du mois suivant au centre de loisirs municipal.